

ANNEXES

# RAPPORT THÉMATIQUE ANNUEL

DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION,  
DU SPORT ET DE LA RECHERCHE

2020



**L'orientation,  
de la quatrième  
au master**



Directrice de la publication : Caroline Pascal

Pilote du rapport thématique annuel 2020 : Michel Lugnier

Co-auteurs : Amaury Flégès, Frédérique Weixler, Olivier Rey, avec la participation de Didier Lacroix

ISSN : 1772-8363

ISBN : 978-2-11-162844-1

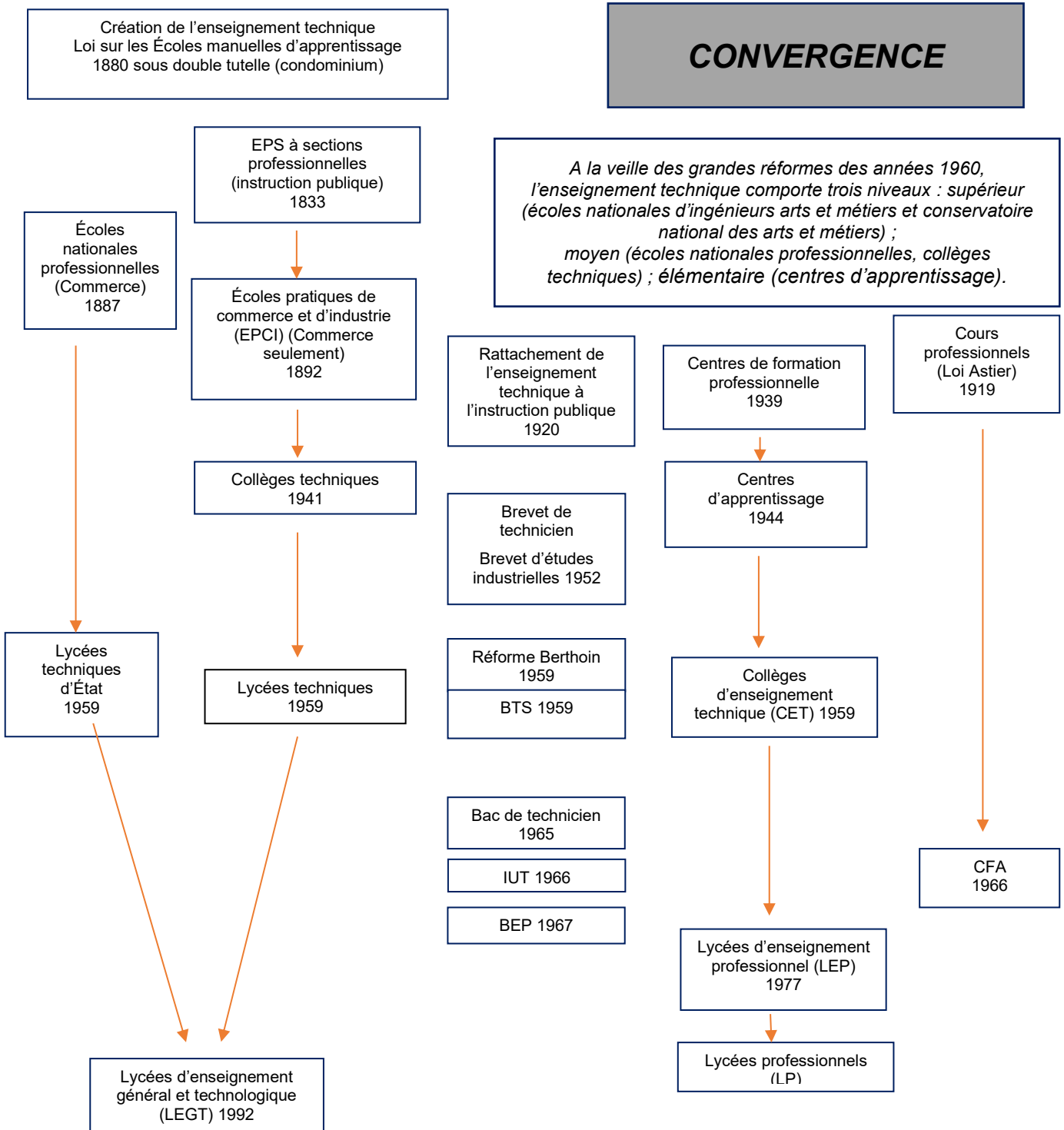
# **L'ORIENTATION : DE LA QUATRIÈME AU MASTER**

## **ANNEXES**

## SOMMAIRE

1. Évolution des structures de l'enseignement technique .....	1
2. Place et évolution des SUIO : l'exemple de Nantes.....	2
Exemple de dispositif Projet personnel et professionnel .....	3
4. Affelnet-lycée. Liste des bonus et paramètres .....	4
5. Le décrochage : concepts et définitions .....	5
6. Prolongation de l'obligation de scolarité et/ou de formation jusqu'à 18 ans.....	7
7. Répartition académique des établissements.....	8
8. Répartition des élèves de CAP .....	9
9. Répartition des élèves de baccalauréat professionnel .....	11
10. Répartition des étudiants de BTS.....	13
11. Effectifs de l'enseignement supérieur en 2018-2019 .....	15
12. Effectif des élèves de collège .....	16
13. Décisions d'orientation à l'issue de la classe de seconde générale et technologique .....	17
14. Choix de filières des candidats .....	18
15. Questionnaires des correspondants académiques.....	20
16. Liste des correspondants académiques.....	25
17. Liste des auditions .....	26

# 1. Évolution des structures de l'enseignement technique



## 2. Place et évolution des SUIO : l'exemple de Nantes

Dans sa thèse soutenue en 2010<sup>1</sup>, Cédric Huguée a notamment étudié le parcours du SUIO de Nantes de 1972 à 2007, en distinguant trois « âges » de ce service (pp. 125-196). S'il n'est pas le lieu ici de reprendre les approches sociologiques de l'auteur, la périodisation qu'il retient est intéressante pour illustrer l'évolution des SUIO de leur création à la veille de la LRU.

Le premier âge recouvre la période entre 1972 et 1986, pendant laquelle le service est dans une position subalterne et périphérique au sein de l'université, y compris par rapport à d'autres services communs comme ceux de la documentation, au point qu'il est même à peine mentionné dans l'histoire officielle de l'établissement. Formellement créé en décembre 1973, le service, qui débute avec deux documentalistes et deux secrétaires, est installé au Crous, locaux qu'il occupera jusqu'en 1982. Un demi-poste de conseiller d'orientation est créé en 1975, puis un second en 1977. Un chargé de mission responsable du service est désigné en 1976 par la présidence de l'université.

Le service essentiellement voué à une mission d'accueil, d'information et de documentation, la présidence de Nantes semblant n'estimer que la mission d'orientation ne peut être assurée que par les enseignants, avec notamment une fonction de standard téléphonique de l'université pour le grand public étudiant. Le SUIO met en place à la fin des années 1970 les premiers ateliers de préparation au premier emploi, qui recueillent un succès modeste.

Le deuxième âge du SUIO recouvre la période 1986-1999, marquée par une explosion des effectifs étudiants : l'université passe d'environ 17 000 étudiants au début des années 1980 à plus de 33 000 vingt ans plus tard. Les personnels du SUIO s'attachent à affirmer la contribution de leur structure dans l'accueil et l'aide à la réussite d'étudiants « nouveaux », au sens de jeunes issus de milieux peu familiers de l'institution universitaire et de ses normes, plus exposés que d'autres aux risques d'échec en premier cycle. Malgré cela, les effectifs du service augmentent modestement de 5,2 à 10,7 ETP (dont trois emplois de conseillers d'orientation psychologues à mi-temps mis à disposition par le rectorat), l'université mettant par ailleurs en place, parallèlement au SUIO et avec d'autres partenaires des initiatives dans le domaine de la préparation de l'insertion professionnelle. Les années 1990 puis 2000 sont en effet marquées, à l'université de Nantes comme ailleurs, comme un moment de création importante de formations à caractère professionnel.

Le troisième âge désigne la période s'étendant de la fin du XXe siècle jusqu'à la date de la rédaction de la thèse marquée, selon l'auteur, par le fait que « *l'insertion professionnelle des diplômés fait peu à peu figure de nouveau problème social et où s'impose l'idée que les nouveaux entrants sur le marché du travail diplômé du supérieur nécessitent un traitement institutionnel spécifique par le recours aux intermédiaires locaux de l'emploi des cadres mais aussi de l'université.* » (p. 167). À partir de 2000, une grande part des personnels du SUIO oriente principalement ses activités sur la mission d'aide à l'insertion professionnelle et semble bénéficier alors d'une meilleure reconnaissance au sein de l'université (et dans de nouveaux locaux depuis 2003) à partir de considérations croissantes visant à renforcer « l'employabilité » des diplômés.

---

<sup>1</sup> Huguée, Cédric, (2010), « *L'échappée belle : parcours scolaire et cheminements professionnels des étudiants d'origine populaire diplômés de l'université (1970-2010)* », thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes.

## Exemple de dispositif Projet personnel et professionnel

L'université Claude Bernard Lyon 1<sup>2</sup> a mis en place dès 1984 un dispositif de « projet personnel et professionnel » ou Projetpro<sup>3</sup> qui a fait figure d'initiative exemplaire et dont tout ou partie des caractéristiques ont été repris dans d'autres établissements, avec plus ou moins de continuité dans le temps. Ce dispositif a été transposé à titre expérimental dans quatre autres universités en 1994 (Toulouse 3, Toulon, Paris 4 et Strasbourg 1), avec un financement du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et un soutien de la fédération patronale UIMM.

Le dispositif articule aujourd'hui étroitement l'orientation à la question de la préparation de l'insertion professionnelle et sa particularité est de concerner tous les étudiants de l'université inscrits en licence, en tant qu'enseignement obligatoire intégré dans le cursus de formation (et crédité en ECTS).

Dès le second semestre de la première année, les étudiants, après un cours magistral d'introduction, travaillent en groupe de cinq ou six pendant quatre séances de travaux dirigés sur l'identification des métiers « Découvrir les réalités professionnelles ». La présentation initiale de la démarche en cours magistral est assurée en binôme par un enseignant-chercheur et un personnel du service orientation et insertion professionnelle des étudiants (SOIE) de l'université, ce qui permet de légitimer le travail proposé et de l'inscrire au cœur du cursus. Ils doivent à l'issue de ces séances rendre un dossier personnel présentant leur démarche et exposer en groupe leurs découvertes et interrogations à leurs pairs, à partir d'un support de type poster scientifique. L'évaluation porte sur l'acquisition et la mise en pratique de la méthodologie de travail et de réflexion sur son projet, non le projet en lui-même.

L'objectif est de les aider à conforter ou non leur choix d'orientation en découvrant des métiers, mais aussi d'initier une démarche de « réseau » qui leur sera utile tout au long de leur parcours de formation et d'insertion professionnelle. Les intervenants des TD sont des enseignants-chercheurs, des doctorants et quelques professionnels (souvent anciens étudiants de l'université). Chaque étudiant doit rencontrer au moins trois professionnels durant le module, afin de recueillir leurs témoignages.

Des questionnaires ont été adressés aux étudiants au printemps 2011, avec un taux de réponse de 70 %, qui a montré que l'intérêt essentiel du module n'est pas tant de transformer immédiatement leur projet professionnel que de le préciser et de le rendre plus concret : il s'agit d'un moment d'enclenchement d'une démarche plus que d'une réalisation accomplie qui se suffit à elle-même.

C'est pourquoi l'université a prolongé le dispositif dans les années supérieures par d'autres modules au sein de la formation. Au deuxième semestre de la seconde année de licence, un module « projet personnel et professionnel 3 » (PPP3) consiste en conférences par des professionnels durant cinq cours magistraux (trouver un stage, avoir un entretien, etc.) évalués par QCM.

Enfin, le module PPP4 en troisième année est organisé autour de « Communiquer son projet personnel » avec une audition devant un jury de trois personnes, préparé par deux TD en groupes de 30, comprenant une déclinaison de compétences à partir du portefeuille d'expériences et de compétences (PEC).

Des enseignements sous forme de jeux de rôles pour questionner les étudiants sur l'impact des stéréotypes de genre sur leur choix de métiers ont aussi été introduits plus récemment, en partie pour lutter contre les biais de genre dans certains métiers scientifiques. Dans sa politique de formation, l'université Lyon 1 a aussi demandé aux masters d'introduire des unités transversales autour de l'insertion professionnelle, adaptées à leurs caractéristiques.

---

<sup>2</sup> L'université de Lyon a joué un rôle particulier dans le domaine de l'orientation dans l'enseignement supérieur, car Geneviève Latreille, pionnière française dans l'approche éducative en orientation et insertion professionnelle, y est directrice de l'UFR de psychologie depuis 1969. Elle sera l'une des initiatrices nationales de la création en 1973 des cellules d'accueil, d'information et d'orientation dans les universités et inspirera la création en 1986 de l'association « trouver/créer » dans le domaine de l'insertion professionnelle.

<sup>3</sup> Labrosse, Bérangère, (2012), « L'étudiant de première année de licence au cœur d'un dispositif modeste et ambitieux », 27<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale de pédagogie universitaire, Université du Québec à Trois-Rivières, mai 2012.

## 4. Affelnet-lycée. Liste des bonus et paramètres

Bonus 1 <sup>er</sup> vœu	Traduction formelle de la motivation des candidats
Bonus académique*	Défini par l'académie
Bonus dérogation associé aux demandes officielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- élève souffrant d'un handicap</li> <li>- élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé</li> <li>- élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux</li> <li>- élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé</li> <li>- élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité</li> <li>- élève devant suivre un parcours scolaire particulier</li> <li>- autre(s) raison(s)</li> </ul>
Bonus doublement	Peut être attribué aux candidats qui doublent leur scolarité
Bonus de montée pédagogique	Peut être attribué en fonction de la formation d'origine de l'élève (MEF et options origine de l'élève) et de la formation d'accueil du vœu (MEF et enseignements d'exploration).
Bonus liens zones géographiques	Peut être attribué en fonction de la zone géographique de résidence de l'élève et du vœu formulé
Bonus rapprochement établissement d'origine/établissement d'accueil	Peut être attribué en fonction de l'établissement d'origine de l'élève, de l'établissement d'accueil du vœu et de la formation d'accueil du vœu.
Bonus retard scolaire*	Sa valeur peut être définie en fonction de la formation d'origine de l'élève.
Bonus formation origine modifiée	Cette nomenclature permet d'attribuer le bonus doublement dans le cas où une formation d'origine change suite à une réforme.
Paramètres par formation d'accueil	Coefficients à appliquer aux notes harmonisées, autorisation de saisir l'avis du chef d'établissement lors de la saisie des vœux et bonus particulier à appliquer pour le doublement à la place du bonus doublement par défaut.
Paramètre groupes origine	<p>Le but est de lier l'élève à un groupe en fonction de son origine : de l'académie ou du secteur ou du type ou du code nature de son établissement et de sa formation</p> <p>Un coefficient au mérite est attribué à chaque groupe origine pour la pondération des notes.</p>
Paramètre rangs	Il indique les matières et/ou compétences utilisées, ainsi que leur rang.

\* L'application permet de renommer le bonus pour un autre usage. Source Dgesco



## 5. Le décrochage : concepts et définitions

Concept	Définition
Sortie sans qualification	<p>Terme le plus ancien pour appréhender le décrochage<sup>4</sup>.</p> <p>Un jeune était désigné comme quittant le système éducatif sans qualification s'il n'avait pas atteint au moins la dernière année de formation conduisant à un diplôme de second cycle (cf. premier bilan emploi formation paru en 1978).</p> <p>Cette définition n'est plus retenue avec cette acception</p>
Sortie sans diplôme	<p>Jeune qui quitte le système éducatif sans un diplôme de second cycle général ou professionnel enregistré au RNCP. Il est à noter que les qualifications et diplômes ne recouvrent pas actuellement toutes les compétences des jeunes notamment celles qui pourraient être acquises en dehors de l'école.</p>
Décrochage	<p>À la fois processus et aboutissement, le décrochage se mesure en référence à des normes en termes de niveaux d'études souhaitables et d'objectifs assignés au système éducatif qui évoluent selon les pays et les périodes. Les termes de « décrocheur » et de « décroché » correspondent au souhait de distinguer le processus et son résultat. Cependant il semble préférable de parler de situation de décrochage, celui-ci étant, selon la définition de Leclercq et Lambillote « <i>un processus progressif de désintérêt pour l'école, fruit d'une accumulation de facteurs internes et externes au système scolaire</i><sup>5</sup> ».</p> <p>Plusieurs pays ont adopté une terminologie plus positive qui va de pair avec l'accent mis sur la prévention. Ils évoquent le développement de la persévérance scolaire (Québec), l'obligation pour l'école de permettre la réussite de chacun, les liens à développer notamment avec les parents.</p>
Décrochage cognitif	<p>Il s'agit du processus qui conduit un élève à se détacher progressivement de l'effort intellectuel nécessaire aux apprentissages. Il se construit presque toujours en dépit d'une volonté de bien faire, à force d'échecs de compréhension et de malentendus non dissipés. Le décrochage cognitif naît d'une somme d'humiliations et de découragements qui résultent eux-mêmes de l'incapacité pour un élève de comprendre ce que l'on attend de lui dans l'accomplissement d'une consigne ou dans la restitution de ses connaissances. L'élève travaille, mais ne perçoit pas les implicites pédagogiques des dispositifs mis en œuvre par l'enseignant.</p>
Décrocheur	<p>Le code de l'éducation donne une définition « opérationnelle » des décrocheurs, en précisant le périmètre des élèves concernés par le SIEI et donc suivis par les plateformes d'appui et de soutien aux décrocheurs : jeunes de plus de 15 ans inscrits dans un cycle de formation qui quittent le système de formation initiale sans avoir obtenu un niveau de qualification correspondant au baccalauréat général ou à un diplôme à finalité professionnelle classé au niveau V ou IV de la nomenclature des niveaux de formation (CAP, BEP, BP...)<sup>6</sup>.</p>

<sup>4</sup> *Le décrochage scolaire*, Delahaye, Weixler, Berger-Levrault, 2017.

<sup>5</sup> Leclercq, Dominique et Lambillote, Thierry Lambillote, (1997), « *A la rencontre des décrocheurs. Plaidoyer pour une pédagogie du cœur* ». Le point sur la recherche en éducation, n° 4.

<sup>6</sup> Décret n° 2010-1781 du 31-12-2010 relatif au niveau de qualification prévu à l'article L. 313-7 du code de l'Éducation.

Sortant précoce	Indicateur européen : jeunes sortis du système scolaire, doté d'un faible niveau d'études et ne bénéficiant d'aucune formation. En France : jeunes de 18 à 24 ans qui ne possèdent ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé et qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines.
NEET (not in Education, Employment, or Training)	Jeunes sortis du système éducatif sans emploi et n'étant pas en formation, quel que soit leur niveau de diplôme. Ces deux indicateurs sont donc complémentaires, le premier répondant davantage aux enjeux de pilotage des politiques scolaires, le second à celui des politiques de l'emploi.
Déscolarisation	Terme employé par les textes officiels par exemple en 1996 et en 2004 sur le contrôle de l'assiduité, ou en 1998 au sujet de la lutte contre les violences scolaires. Également par des chercheurs pour désigner des élèves qui abandonnent le collège ou le lycée parfois bien avant la fin de la scolarité obligatoire, des jeunes en rupture d'école durable ou définitive de façon volontaire ou parce qu'ils en sont exclus <sup>7</sup> .

---

<sup>7</sup> Oeuvrard, Françoise et Glasman, Dominique, (2011), « *La déscolarisation* », La Dispute.

## 6. Prolongation de l'obligation de scolarité et/ou de formation jusqu'à 18 ans

### Exemples internationaux issus du réseau d'information sur l'éducation de la Commission européenne (Eurydice)

#### Angleterre

L'étudiant a le choix entre rester en éducation à temps plein, préparer un diplôme d'apprenti ou encore jumeler sa scolarité à temps partiel avec une activité professionnelle ou avec un service civique.

#### Portugal

La fin de scolarité obligatoire a été fixée à 18 ans depuis 2009 en même temps qu'étaient prises d'autres mesures structurelles qui ont permis à ce pays de progresser de façon spectaculaire dans le classement PISA en matière de résultats bruts et de réduction des écarts. En outre, le Portugal a mis en place l'enseignement secondaire de rattrapage auquel ont accès les personnes ayant dépassé l'âge normal de fréquentation de ce niveau d'enseignement (plus de 18 ans). Cette filière applique des programmes et des méthodes adaptés à leurs destinataires et permet d'obtenir une certification équivalente à celle de l'enseignement secondaire normal, que ce soit du domaine général ou technologique.

#### Pays-Bas

La fin de scolarité obligatoire à 18 ans vaut pour les élèves qui n'ont pas obtenu de diplôme à 16 ans.

#### Allemagne

Les jeunes qui, après avoir accompli leurs dix années de scolarité obligatoire (à partir de 6 ans), ne fréquentent pas d'école de l'enseignement secondaire supérieur général et qui ne veulent pas non plus entrer dans le système de la formation professionnelle à temps plein sont légalement tenus de prolonger leur scolarité dans une école professionnelle à temps partiel (qui dure trois ans). Cependant, la durée de la scolarité à temps partiel est fonction de la durée de la formation requise pour accéder à une profession réglementée. Pour les jeunes qui n'entrent pas en apprentissage ou qui ne poursuivent pas dans l'enseignement secondaire supérieur général, il existe dans certains Länder des réglementations au niveau de l'enseignement professionnel qui rallongent la durée de scolarité à temps plein.

#### Suisse

Le canton de Vaud expérimente actuellement la prolongation de scolarité jusqu'à 18 ans en accompagnant cette démarche de travaux de recherche.

#### Italie

Si l'instruction obligatoire fait l'objet d'une mise en œuvre scrupuleuse, l'obligation formative (16-18 ans) fait apparaître des écarts importants de taux de sortants non diplômés selon les régions, notamment du fait du travail en famille qui est considéré comme répondant à la loi.

## 7. Répartition académique des établissements

### Établissements du secondaire publics et privés, par catégories

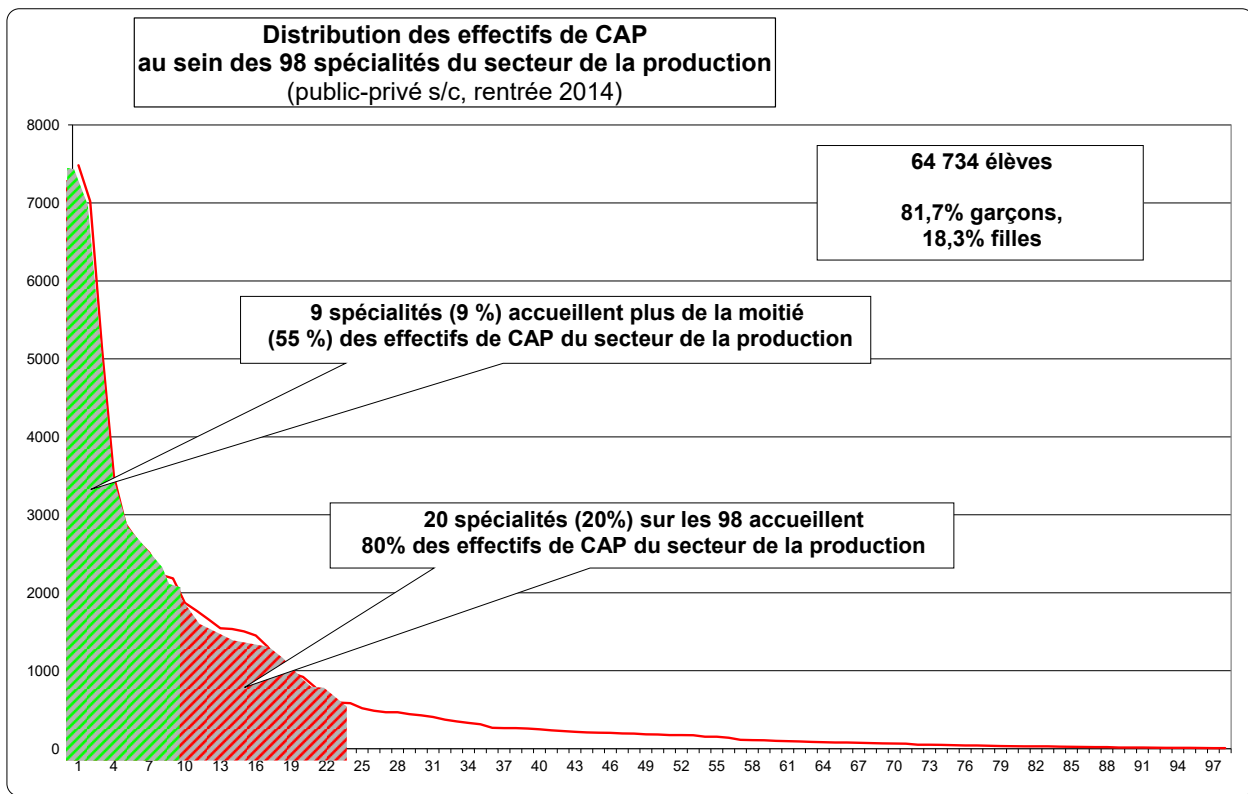
Source : MENJ-MESRI-Depp, RERS 2019

Académies et régions académiques	EFFECTIFS ELEVES DU SECOND DEGRE A LA RENTREE 2018				ETABLISSEMENTS												
					Public						Privé						Public + Privé
	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Clermont-Ferrand	80 138	21 532	101 670	78,8	138	17	31	14	3	189	56	14	26	5	96	285	33,7
Grenoble	221 864	63 019	284 883	77,9	246	29	80	47	4	359	94	41	53	6	188	547	34,4
Lyon	199 511	80 580	280 091	71,2	214	45	67	20	3	329	114	53	60	4	227	556	40,8
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>501 513</b>	<b>165 131</b>	<b>666 644</b>	<b>75,2</b>	<b>598</b>	<b>91</b>	<b>178</b>	<b>81</b>	<b>10</b>	<b>877</b>	<b>264</b>	<b>108</b>	<b>139</b>	<b>15</b>	<b>511</b>	<b>1 388</b>	<b>36,8</b>
Besançon	80 814	15 428	96 242	84,0	108	18	28	16	2	156	37	19	9	1	65	221	29,4
Dijon	105 856	18 476	124 332	85,1	158	14	44	25	3	219	28	6	26	15	60	279	21,5
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>186 670</b>	<b>33 904</b>	<b>220 574</b>	<b>84,6</b>	<b>266</b>	<b>32</b>	<b>72</b>	<b>41</b>	<b>5</b>	<b>375</b>	<b>65</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>16</b>	<b>125</b>	<b>500</b>	<b>25,0</b>
Bretagne	160 346	116 751	277 097	57,9	210	36	61	17	5	312	180	29	65	23	274	586	46,8
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>178 283</b>	<b>30 638</b>	<b>208 921</b>	<b>85,3</b>	<b>230</b>	<b>37</b>	<b>50</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>320</b>	<b>61</b>	<b>18</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>105</b>	<b>425</b>	<b>24,7</b>
<b>Corse</b>	<b>20 336</b>	<b>1 384</b>	<b>21 720</b>	<b>93,6</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	<b>10,4</b>
Nancy-Metz	157 467	28 850	186 317	84,5	216	34	59	28	3	312	43	30	37	2	110	422	26,1
Reims	87 740	19 833	107 573	81,6	130	17	37	16	2	186	31	9	16	4	56	242	23,1
Strasbourg	128 407	23 189	151 596	84,7	147	14	54	29	1	216	36	16	29	-	81	297	27,3
<b>Grand Est</b>	<b>373 614</b>	<b>71 872</b>	<b>445 486</b>	<b>83,9</b>	<b>493</b>	<b>65</b>	<b>150</b>	<b>73</b>	<b>6</b>	<b>714</b>	<b>110</b>	<b>55</b>	<b>82</b>	<b>6</b>	<b>247</b>	<b>961</b>	<b>25,7</b>
Amiens	139 079	28 608	167 687	82,9	173	37	46	11	2	258	53	25	27	-	105	363	28,9
Lille	270 504	98 626	369 130	73,3	327	72	87	30	6	492	120	22	60	26	202	694	29,1
<b>Hauts-de-France</b>	<b>409 583</b>	<b>127 234</b>	<b>536 817</b>	<b>76,3</b>	<b>500</b>	<b>109</b>	<b>133</b>	<b>41</b>	<b>8</b>	<b>750</b>	<b>173</b>	<b>47</b>	<b>87</b>	<b>26</b>	<b>307</b>	<b>1 057</b>	<b>29,0</b>
Créteil	343 855	53 634	397 489	86,5	360	36	132	84	3	531	91	21	57	8	169	700	24,1
Paris	104 577	60 512	165 089	63,3	114	29	74	20	3	220	80	14	98	12	192	412	46,6
Versailles	419 044	93 657	512 701	81,7	425	43	148	76	7	623	139	20	88	16	247	870	28,4
<b>Île-de-France</b>	<b>867 476</b>	<b>207 803</b>	<b>1 075 279</b>	<b>80,7</b>	<b>899</b>	<b>108</b>	<b>354</b>	<b>180</b>	<b>13</b>	<b>1 374</b>	<b>310</b>	<b>55</b>	<b>243</b>	<b>36</b>	<b>608</b>	<b>1 982</b>	<b>30,7</b>
Caen	89 928	27 489	117 417	76,6	142	10	41	21	3	196	55	19	26	2	100	296	33,8
Rouen	133 636	25 686	159 322	83,9	163	27	48	18	2	240	35	7	20	6	62	302	20,5
<b>Normandie</b>	<b>223 564</b>	<b>53 175</b>	<b>276 739</b>	<b>80,8</b>	<b>305</b>	<b>37</b>	<b>89</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>436</b>	<b>90</b>	<b>26</b>	<b>46</b>	<b>8</b>	<b>162</b>	<b>598</b>	<b>27,1</b>
Bordeaux	215 544	51 059	266 603	80,8	258	58	73	22	5	394	99	43	42	1	184	578	31,8
Limoges	46 181	6 016	52 197	88,5	77	18	23	7	1	119	11	7	9	3	27	146	18,5
Poitiers	115 018	21 721	136 739	84,1	160	31	43	10	4	238	48	8	16	6	72	310	23,2
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>376 743</b>	<b>78 796</b>	<b>455 539</b>	<b>82,7</b>	<b>495</b>	<b>107</b>	<b>139</b>	<b>39</b>	<b>10</b>	<b>751</b>	<b>158</b>	<b>58</b>	<b>67</b>	<b>10</b>	<b>283</b>	<b>1 034</b>	<b>27,4</b>
Montpellier	185 238	40 328	225 566	82,1	201	21	55	31	2	279	76	34	36	17	146	425	34,4
Toulouse	193 230	41 739	234 969	82,2	240	40	75	30	3	358	83	35	42	5	160	518	30,9
<b>Occitanie</b>	<b>378 468</b>	<b>82 067</b>	<b>460 535</b>	<b>82,2</b>	<b>441</b>	<b>61</b>	<b>130</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>637</b>	<b>159</b>	<b>69</b>	<b>78</b>	<b>22</b>	<b>306</b>	<b>943</b>	<b>32,4</b>
<b>Pays de la Loire</b>	<b>190 615</b>	<b>131 771</b>	<b>322 386</b>	<b>59,1</b>	<b>251</b>	<b>32</b>	<b>68</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	<b>355</b>	<b>178</b>	<b>40</b>	<b>72</b>	<b>23</b>	<b>290</b>	<b>645</b>	<b>45,0</b>
Aix-Marseille	193 827	52 803	246 630	78,6	210	45	61	19	3	319	82	36	61	-	179	498	35,9
Nice	140 840	25 377	166 217	84,7	144	20	39	15	-	203	43	20	35	5	98	301	32,6
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>334 667</b>	<b>78 180</b>	<b>412 847</b>	<b>81,1</b>	<b>354</b>	<b>65</b>	<b>100</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>522</b>	<b>125</b>	<b>56</b>	<b>96</b>	<b>5</b>	<b>277</b>	<b>799</b>	<b>34,7</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 201 878</b>	<b>1 178 706</b>	<b>5 380 584</b>	<b>78,1</b>	<b>5 071</b>	<b>784</b>	<b>1 533</b>	<b>655</b>	<b>78</b>	<b>7 466</b>	<b>1 875</b>	<b>586</b>	<b>1 039</b>	<b>200</b>	<b>3 500</b>	<b>10 966</b>	<b>31,9</b>
Guadeloupe	41 177	4 818	45 995	89,5	46	6	18	9	-	70	9	11	7	-	27	97	27,8
Guyane	33 897	2 913	36 810	92,1	31	3	10	7	-	44	5	-	3	1	8	52	15,4
Martinique	30 578	4 028	34 606	88,4	43	9	14	7	-	66	10	2	6	2	18	84	21,4
Mayotte	44 297	336	44 633	99,2	22	4	7	6	-	33	1	-	-	-	2 (1)	35	5,7
La Réunion	94 632	7 758	102 390	92,4	77	13	30	18	-	120	10	2	3	1	15	135	11,1
<b>DOM</b>	<b>244 581</b>	<b>19 853</b>	<b>264 434</b>	<b>92,5</b>	<b>219</b>	<b>35</b>	<b>79</b>	<b>47</b>	<b>-</b>	<b>333</b>	<b>35</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>70</b>	<b>403</b>	<b>17,4</b>
<b>France métro. + DOM</b>	<b>4 446 459</b>	<b>1 198 559</b>	<b>5 645 018</b>	<b>78,8</b>	<b>5 290</b>	<b>819</b>	<b>1 612</b>	<b>702</b>	<b>78</b>	<b>7 799</b>	<b>1 910</b>	<b>601</b>	<b>1 058</b>	<b>204</b>	<b>3 570</b>	<b>11 369</b>	<b>31,4</b>

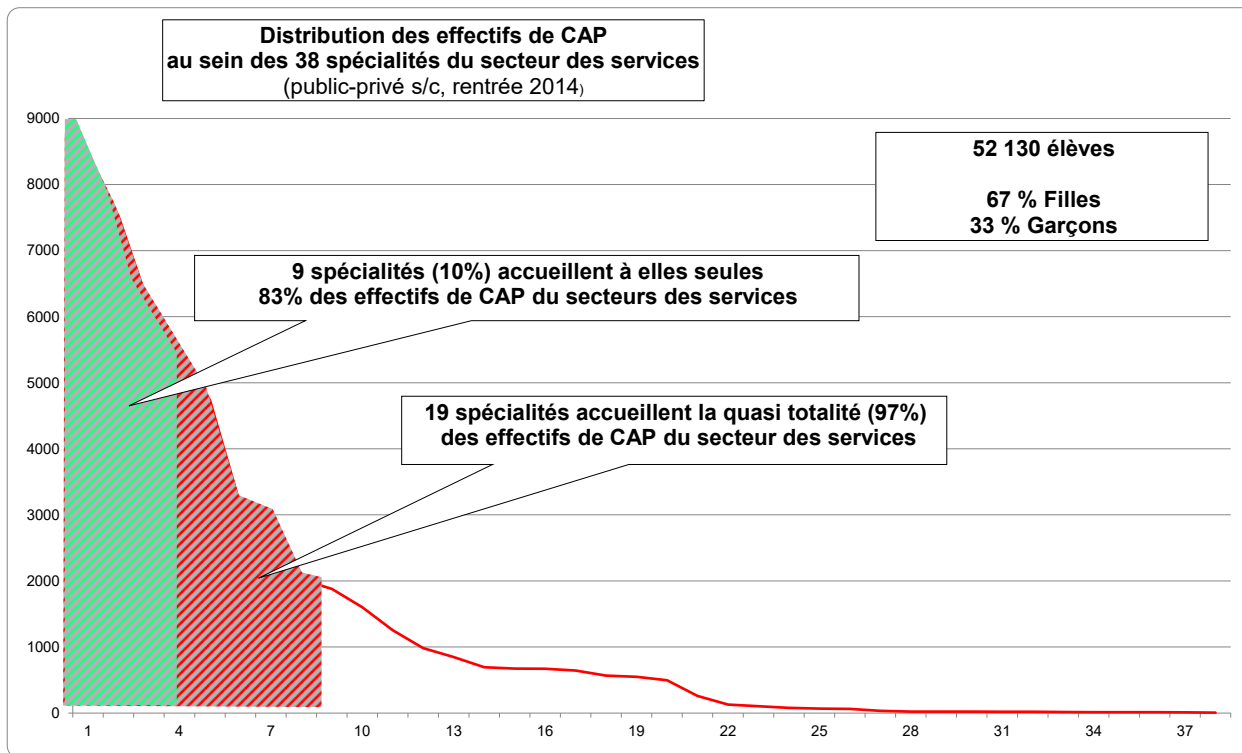
## 8. Répartition des élèves de CAP

### CAP sous statut scolaire ou par apprentissage, par spécialités

Source : Cartographie de l'enseignement professionnel, rapport IGEN-IGAENR n° 2016-041, juillet 2016.



<b>Production</b> (effectifs sous statut scolaire, 2014)	<b>F</b>	<b>M</b>	<b>T</b>
CAP 22129 AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	3 507	<b>3 976</b>	7 483
CAP 25523 PREP.& REAL. OUVRAGES ELECTRIQUE	97	<b>6 924</b>	7 021
CAP 22131 CUISINE	1 810	<b>3 318</b>	5 128
CAP 23 441 MENUISIER FABRICT MEN MOB AGENCM	127	<b>3 367</b>	3 494
CAP 23 319 PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMEN	414	<b>2 467</b>	2 881
CAP 25 431 SERRURIER METALLIER	43	<b>2 623</b>	2 666
CAP 23217 MACON	26	<b>2 485</b>	2 511
CAP 23317 INSTALLATEUR SANITAIRE	14	<b>2 215</b>	2 229
CAP 24 240 METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	<b>2 026</b>	159	2 185



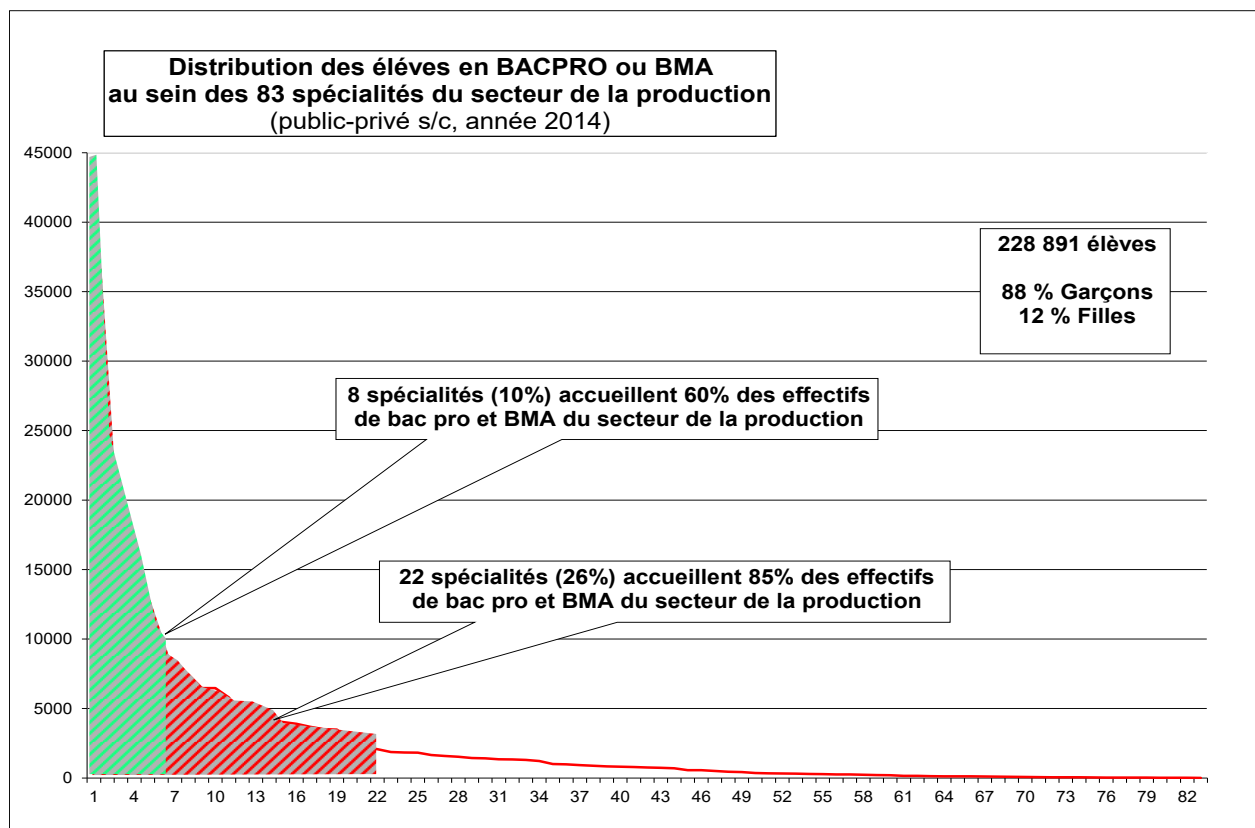
<b>Services</b> (effectifs sous statut scolaire, 2014)	F	M	T
CAP 31214 EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	<b>5 067</b>	3 331	8 398
CAP 33411 ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT	<b>6 865</b>	658	7 523
CAP 31 216 EMPL.VENTE:PRDTS EQUIPMTS COURANTS	<b>3 662</b>	2 515	6 177
CAP 33610 COIFFURE	<b>5 011</b>	417	5 428
CAP 33202 PETITE ENFANCE	<b>4 606</b>	129	4 735
CAP 33409 RESTAURANT	<b>1 737</b>	1 406	3 143
CAP 34 405 AGENT DE SECURITE	655	<b>2 293</b>	2 948
CAP 31215 EMPLOY.VENTE:PRODUITS ALIMENTAIRES	<b>1 289</b>	731	2 020

<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>Effectifs</b>
<b>NIVEAU V</b>	<b>141 492</b>
CAP 22131 CUISINE	13 356
CAP 22136 PATISSIER	11 040
CAP 33610 COIFFURE	9 197
CAP 33409 RESTAURANT	8 189
CAP 23217 MACON	7 205
CAP 31215 EMPLOY.VENTE:PRODUITS ALIMENTAIRES	6 621
CAP 22132 BOULANGER	6 548
CAP 22 135 BOUCHER	5 969
CAP 23317 INSTALLATEUR SANITAIRE	5 092
CAP 23 319 PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT	4 637

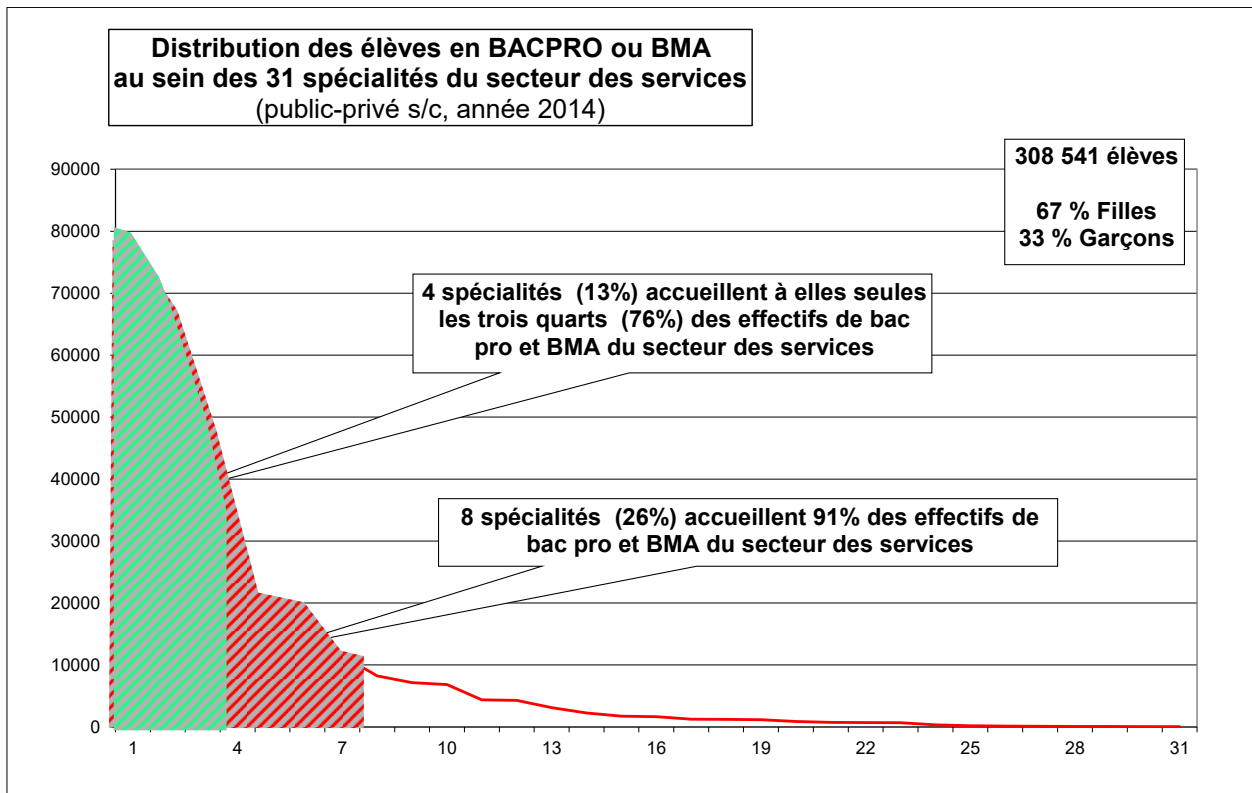
## 9. Répartition des élèves de baccalauréat professionnel

### Bac professionnel sous statut scolaire ou par apprentissage par spécialités

Source : Cartographie de l'enseignement professionnel, rapport IGEN-IGAENR n° 2016-041, juillet 2016.



<b>Production</b> (effectifs sous statut scolaire, 2014)	<b>F</b>	<b>M</b>	<b>T</b>
BACPRO 25506 ELECTROTEC. ENERG. EQUIP.COMMUNI	562	<b>43 416</b>	43 978
BACPRO 25 507 SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUE	561	<b>23 184</b>	23 745
BACPRO 25 007 MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	427	<b>18 793</b>	19 220
BAC PRO 22106 CUISINE	5 214	<b>10 426</b>	15 640
BACPRO 25207 MAINT.VEHIC.AUTO : VOIT.PARTICUL	268	<b>10 197</b>	10 465
BAC PRO 24 203 METIERS DE LA MODE – VÊTEMENT	8 973	<b>625</b>	9 598
BACPRO 23405 TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	312	<b>7 499</b>	7 811
BACPRO 25 106 TECHNICIEN D'USINAGE	164	<b>7 266</b>	7 430



<b>Services (effectifs sous statut scolaire, 2014)</b>	<b>F</b>	<b>M</b>	<b>T</b>
BAC PRO 30001 GESTION-ADMINISTRATION	<b>56 743</b>	21 853	78 596
BACPRO 31202 COMMERCE	<b>36 376</b>	31 401	67 777
BAC PRO 33004 ACC.SOINS-S.PERS. OPT.EN STRUCTUR	<b>45 838</b>	2 832	48 670
BAC PRO 31210 ACCUEIL -RELATION CLIENTS USAGERS	<b>17 965</b>	4 042	22 007
BACPRO 31206 VENTE (PROSPECT.NEGO.SUIV.CLIENT	8 654	<b>11 844</b>	20 498
BAC PRO 33403 COMMERC. SERVICES EN RESTAURATION	<b>6 402</b>	5 916	12 318
BAC PRO 33003 ACC.SOINS-S.PERS. OPT.A DOMICILE	<b>10 805</b>	684	11 489
BACPRO 33 002 SERVICES DE PROXIMITE VIE LOCAL	<b>6467</b>	1 755	8 222

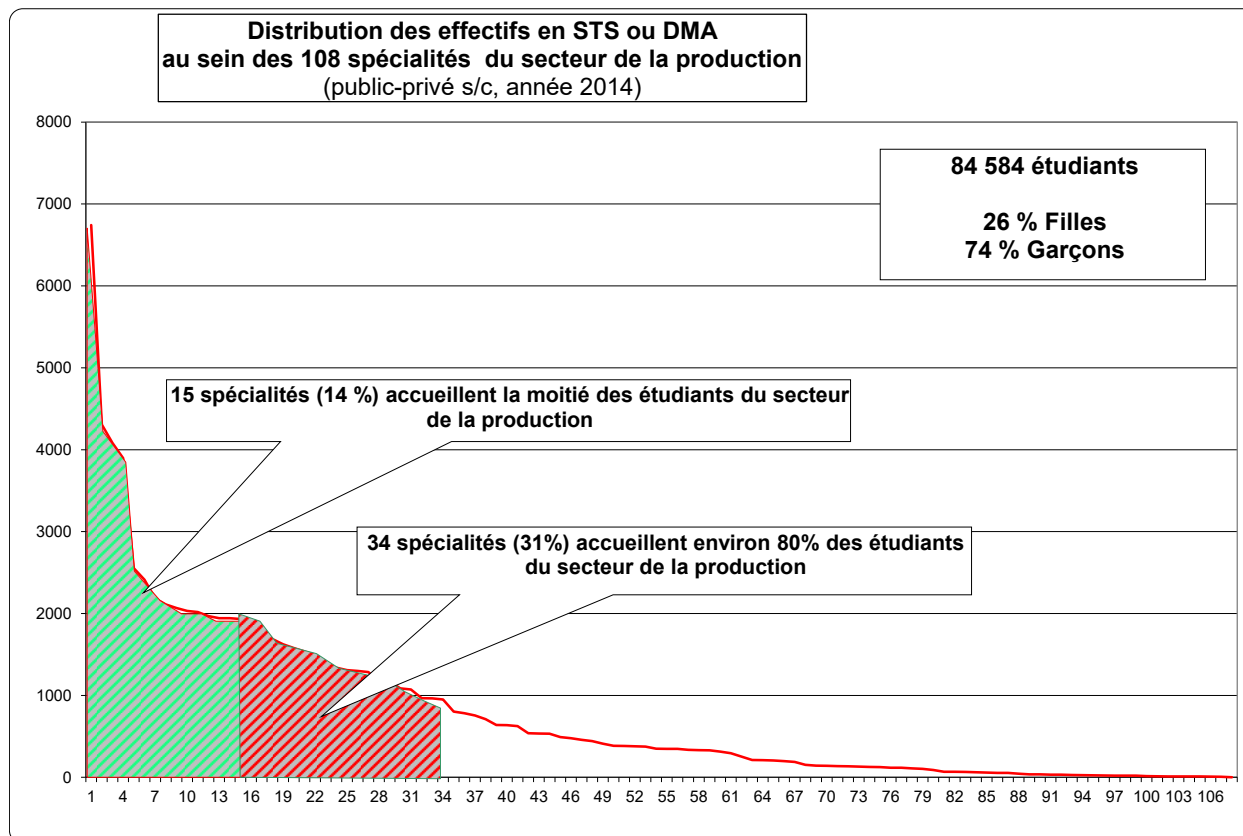
<b>APPRENTISSAGE</b>	<b>Effectifs</b>
<b>NIVEAU IV</b>	<b>45 467</b>
BACPRO 31202 COMMERCE	7 877
BACPRO 25506 ELECTROTEC. ENERG. QUIP.COMMUNI	4 422
BACPRO 25207 MAINT.VEHIC.AUTO : VOIT.PARTICUL	4 330
BAC PRO 25 409 TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	2 528
BACPRO 25 007 MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	2 344
BAC PRO 22106 CUISINE	2 311



## 10. Répartition des étudiants de BTS

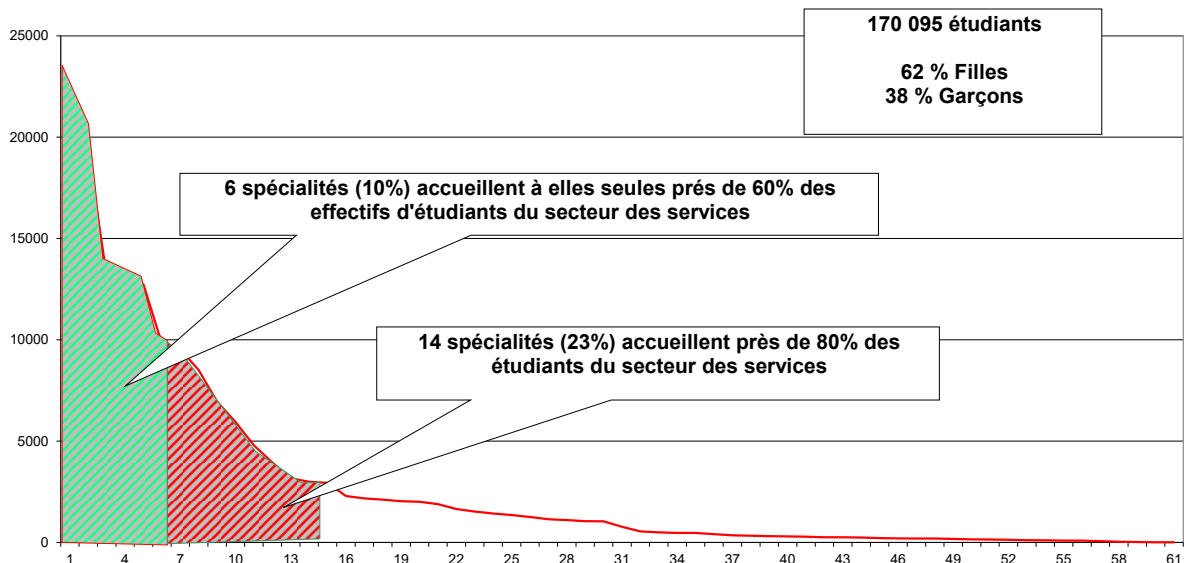
### BTS sous statut scolaire ou par apprentissage par spécialités

Source : Cartographie de l'enseignement professionnel, rapport IGEN-IGAENR n° 2016-041, juillet 2016.



Spécialités STS en production	G	F	T
ELECTROTECHNIQUE	6 624	119	6 743
MISE À NIV.BTS DMA ARTS APPLIQ.	1 296	3 011	4 307
TECHNICO-COMMERCIAL	3 147	935	4 082
CONCEPT.ET REAL.SYST.AUTOMATIQUES	3 786	110	3 896
CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIEL	2 373	180	2 553
SYST.NUMER. OPT.A INFORM.&RESEAUX	2 334	79	2 413
A GES-PROTEC-NATURE	1 260	923	2 183
BATIMENT	1 877	234	2 111
BIOANALYSES ET CONTRÔLE (BTS)	655	1 412	2 067
A TECHNICO-COMMERCIAL	1 072	960	2 032
A AMENAGEMENTS PAYSAGERS	1 410	607	2 017
MAINTEN.SYST. OPT.A SYST.PRODUCT.	1 913	56	1 969
A ANALYSE CDTE STRAT ENTREP AG ACSE	1 208	735	1 943
INFORMTQ.RESEAUX. IND.SERV.T.	1 879	63	1 942
INDUSTRIALIS. PRODUITS MECANIQUES	1 868	65	1 933

**Distribution des effectifs de STS ou DMA  
au sein des 61 spécialités du secteur des services  
(public-privé s/c, année 2014)**



Spécialités des STS en services	G	F	T
MANAGEMENT UNITES COMMERCIALES	10 407	11 840	22 247
COMPTA. GESTION DES ORGANISATIONS	9 717	9 524	19 241
NEGOCIATION ET RELATION CLIENT	6 530	6 624	13 154
ASS.DE GEST.DE PME PMI A REF.EURO	3 293	<b>9 694</b>	12 987
ASSISTANT DE MANAGER	2 169	<b>10 566</b>	12 735
COMMERCE INTERNATIO. REF.EUROPEEN	4 041	<b>5 759</b>	9 800
SERV. INFORMATQ. AUX ORGNISATIONS	8 876	653	9 529

APPRENTISSAGE	Effectifs
<b>Spécialités STS production et services</b>	<b>50 202</b>
BTS 31 209 MANAGEMENT UNITES COMMERCIALES	6 823
BTS 31 210 NEGOCIATION ET RELATION CLIENT	4 174
BTS 31407 ASS.DE GEST.DE PME PMI A REF.EURO	3 269
BTS 25515 ELECTROTECHNIQUE	2 915
BTS 32408 ASSISTANT DE MANAGER	2 508
BTS 20 110 MAINTENANCE INDUSTRIELLE	2 162
BTS 31406 COMPTA. GESTION DES ORGANISATION	2 022
BTS 25007 MAINTEN.SYST. OPT.A SYST.PRODUCT.	1 846

# 11. Effectifs de l'enseignement supérieur en 2018-2019

## Par académie, hors double inscription en CPGE

Source : MENJ-MESRI-DEPP, RERS 2019. Champ : France métropolitaine + DOM. Localisation des établissements. L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés.

Académies et régions académiques	Universités		STS	CPGE	Ing 3	Écoles com., ges. 4	Autres 5	TOTAL
	Total 2	dont DUT						
Clermont-Ferrand	31 949	2 791	5 703	1 399	2 405	1 344	5 950	47 557
Grenoble	61 246	7 379	10 873	2 658	6 249	6 926	8 978	95 295
Lyon	116 306	7 558	12 753	6 249	15 391	17 634	32 676	199 860
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>209 501</b>	<b>17 728</b>	<b>29 329</b>	<b>10 306</b>	<b>24 045</b>	<b>25 904</b>	<b>47 604</b>	<b>342 712</b>
Besançon	22 109	2 404	4 633	1 021	2 920	519	3 304	34 360
Dijon	29 553	2 823	5 763	1 913	1 989	2 739	4 759	45 783
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>51 662</b>	<b>5 227</b>	<b>10 396</b>	<b>2 934</b>	<b>4 909</b>	<b>3 258</b>	<b>8 063</b>	<b>80 143</b>
<b>Bretagne (Rennes)</b>	<b>79 291</b>	<b>6 715</b>	<b>15 665</b>	<b>4 112</b>	<b>9 037</b>	<b>5 267</b>	<b>16 574</b>	<b>128 567</b>
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>43 708</b>	<b>4 540</b>	<b>8 453</b>	<b>2 250</b>	<b>3 114</b>	<b>811</b>	<b>7 514</b>	<b>63 862</b>
<b>Corse</b>	<b>4 181</b>	<b>417</b>	<b>550</b>	<b>118</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>886</b>	<b>5 773</b>
Nancy-Metz	59 976	5 701	9 350	2 355	6 873	2 625	8 467	84 123
Reims	23 730	3 381	5 839	1 269	2 948	5 194	4 689	43 286
Strasbourg	60 478	4 040	6 906	2 543	4 595	386	8 034	81 034
<b>Grand Est</b>	<b>144 184</b>	<b>13 122</b>	<b>22 095</b>	<b>6 167</b>	<b>14 416</b>	<b>8 205</b>	<b>21 190</b>	<b>208 443</b>
Amiens	28 303	3 604	6 741	1 203	5 632	510	6 939	49 328
Lille	105 128	7 672	20 137	5 739	10 936	13 105	27 714	180 452
<b>Hauts-de-France</b>	<b>133 431</b>	<b>11 276</b>	<b>26 878</b>	<b>6 942</b>	<b>16 568</b>	<b>13 615</b>	<b>34 653</b>	<b>229 780</b>
Créteil	99 162	8 609	14 228	3 557	14 225	647	20 868	151 335
Paris	168 074	2 080	16 363	14 038	10 836	43 432	100 901	352 588
Versailles	110 272	7 006	15 150	8 228	18 734	23 069	26 142	200 674
<b>Île-de-France</b>	<b>377 508</b>	<b>17 695</b>	<b>45 741</b>	<b>25 823</b>	<b>43 795</b>	<b>67 148</b>	<b>147 911</b>	<b>704 597</b>
Caen	28 139	2 961	5 420	1 291	1 911	2 576	4 166	43 024
Rouen	37 431	4 117	6 515	1 373	4 866	5 891	6 108	61 501
<b>Normandie</b>	<b>65 570</b>	<b>7 078</b>	<b>11 935</b>	<b>2 664</b>	<b>6 777</b>	<b>8 467</b>	<b>10 274</b>	<b>104 525</b>
Bordeaux	78 092	5 245	12 754	3 281	5 224	16 712	17 028	132 604
Limoges	16 980	1 838	3 438	577	1 046	74	2 607	24 007
Poitiers	34 470	3 136	5 817	1 152	2 704	3 383	4 541	51 513
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>129 542</b>	<b>10 219</b>	<b>22 009</b>	<b>5 010</b>	<b>8 974</b>	<b>20 169</b>	<b>24 176</b>	<b>208 124</b>
Montpellier	77 064	3 945	11 622	2 751	3 654	6 179	11 777	112 031
Toulouse	84 836	6 699	12 796	4 122	11 515	7 669	16 736	137 287
<b>Occitanie</b>	<b>161 900</b>	<b>10 644</b>	<b>24 418</b>	<b>6 873</b>	<b>15 169</b>	<b>13 848</b>	<b>28 513</b>	<b>249 318</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>71 941</b>	<b>5 721</b>	<b>16 756</b>	<b>4 184</b>	<b>11 181</b>	<b>7 640</b>	<b>24 987</b>	<b>134 691</b>
Aix-Marseille	72 871	4 342	11 746	3 374	3 894	6 016	12 967	109 684
Nice	39 152	3 617	6 726	2 601	2 102	6 613	5 920	61 693
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>112 023</b>	<b>7 959</b>	<b>18 472</b>	<b>5 975</b>	<b>5 996</b>	<b>12 629</b>	<b>18 887</b>	<b>171 377</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 584 442</b>	<b>118 341</b>	<b>252 697</b>	<b>83 358</b>	<b>164 020</b>	<b>186 999</b>	<b>391 232</b>	<b>2 631 912</b>
Guadeloupe	5 996	245	2 191	493	55	-	720	9 400
Guyane	3 601	183	691	63	-	57	272	4 684
Martinique	4 655	233	2 483	398	-	149	872	8 557
Mayotte	1 036	-	639	-	-	58	139	1 872
La Réunion	15 153	659	3 925	809	102	165	2 185	22 237
<b>DOM</b>	<b>30 441</b>	<b>1 320</b>	<b>9 929</b>	<b>1 763</b>	<b>157</b>	<b>429</b>	<b>4 188</b>	<b>46 750</b>
<b>France métró + DOM</b>	<b>1 614 883</b>	<b>119 661</b>	<b>262 626</b>	<b>85 121</b>	<b>164 177</b>	<b>187 428</b>	<b>395 420</b>	<b>2 678 662</b>

## 12. Effectif des élèves de collège

Source : MENJS-MESRI-Depp, RERS 2020

		Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat		Public + Privé	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%
<b>Sixième générale</b>	10 ans ou moins	13 555	6 096	7 370	3 231	368	176	21 293	2,5
	11 ans	593 750	295 275	165 178	81 336	3 070	1 579	761 998	91,1
	12 ans	42 601	18 082	7 813	3 078	488	210	50 902	6,1
	13 ans ou plus	1 424	590	425	173	67	28	1 916	0,2
	<b>Total</b>	<b>651 330</b>	<b>320 043</b>	<b>180 786</b>	<b>87 818</b>	<b>3 993</b>	<b>1 993</b>	<b>836 109</b>	<b>100,0</b>
<b>Cinquième générale</b>	11 ans ou moins	14 006	6 327	7 788	3 382	352	187	22 146	2,7
	12 ans	570 749	285 105	161 125	80 158	2 857	1 410	734 731	89,4
	13 ans	51 898	22 241	10 074	3 856	549	225	62 521	7,6
	14 ans ou plus	1 679	697	421	178	85	34	2 185	0,3
	<b>Total</b>	<b>638 332</b>	<b>314 370</b>	<b>179 408</b>	<b>87 574</b>	<b>3 843</b>	<b>1 856</b>	<b>821 583</b>	<b>100,0</b>
<b>Quatrième générale</b>	12 ans ou moins	14 323	6 641	7 934	3 639	441	234	22 698	2,8
	13 ans	563 111	282 842	158 347	79 476	2 580	1 289	724 038	88,4
	14 ans	57 681	25 287	10 575	4 229	514	236	68 770	8,4
	15 ans ou plus	2 624	1 088	422	163	105	39	3 151	0,4
	<b>Total</b>	<b>637 739</b>	<b>315 858</b>	<b>177 278</b>	<b>87 507</b>	<b>3 640</b>	<b>1 798</b>	<b>818 657</b>	<b>100,0</b>
<b>Troisième générale</b>	13 ans ou moins	15 176	7 131	8 059	3 655	538	214	23 773	2,9
	14 ans	533 883	269 291	150 703	76 308	2 278	1 167	686 864	84,7
	15 ans	77 143	33 222	14 540	5 976	529	196	92 212	11,4
	16 ans ou plus	6 476	2 462	1 002	369	160	45	7 638	0,9
	<b>Total</b>	<b>632 678</b>	<b>312 106</b>	<b>174 304</b>	<b>86 308</b>	<b>3 505</b>	<b>1 622</b>	<b>810 487</b>	<b>100,0</b>
<b>Ulis en 6<sup>e</sup> générale</b>	<b>Total</b>	<b>8 331</b>	<b>2 985</b>	<b>1 059</b>	<b>388</b>			<b>9 390</b>	<b>100,0</b>
	dont 11 ans	2 088	705	260	83			2 348	25,0
<b>Ulis en 5<sup>e</sup> générale</b>	<b>Total</b>	<b>9 947</b>	<b>3 593</b>	<b>960</b>	<b>350</b>			<b>10 907</b>	<b>100,0</b>
	dont 12 ans	2 203	728	226	79			2 429	22,3
<b>Ulis en 4<sup>e</sup> générale</b>	<b>Total</b>	<b>9 414</b>	<b>3 358</b>	<b>887</b>	<b>331</b>			<b>10 301</b>	<b>100,0</b>
	dont 13 ans	1 794	592	204	67			1 998	19,4
<b>Ulis en 3<sup>e</sup> générale</b>	<b>Total</b>	<b>8 333</b>	<b>3 000</b>	<b>840</b>	<b>328</b>			<b>9 173</b>	<b>100,0</b>
	dont 14 ans	1 173	351	113	38			1 286	14,0
<b>Dispositifs relais</b>	14 ans ou moins	18	4	15	7	6	1	39	34,2
	15 ans	17	8	12	7	9	1	38	33,3
	16 ans ou plus	7	1	10	7	20	5	37	32,5
	<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>13</b>	<b>37</b>	<b>21</b>	<b>35</b>	<b>7</b>	<b>114</b>	<b>100,0</b>
<b>Sixième segpa</b>	<b>Total</b>	<b>17 887</b>	<b>7 324</b>	<b>994</b>	<b>396</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>18 902</b>	<b>100,0</b>
	dont 11 ans	9 173	3 864	436	170	2	1	9 611	50,8
<b>Cinquième segpa</b>	<b>Total</b>	<b>21 219</b>	<b>8 510</b>	<b>1 131</b>	<b>450</b>	<b>1</b>		<b>22 351</b>	<b>100,0</b>
	dont 12 ans	9 452	3 910	468	179	1		9 921	44,4
<b>Quatrième segpa</b>	<b>Total</b>	<b>21 714</b>	<b>8 425</b>	<b>1 098</b>	<b>442</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>22 818</b>	<b>100,0</b>
	dont 13 ans	8 052	3 178	349	137	4	2	8 405	36,8
<b>Troisième segpa</b>	<b>Total</b>	<b>21 295</b>	<b>8 082</b>	<b>1 064</b>	<b>404</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>22 364</b>	<b>100,0</b>
	dont 14 ans	5 300	2 032	180	57	2	2	5 482	24,5
<b>Total</b>		<b>2 678 261</b>	<b>1 307 667</b>	<b>719 846</b>	<b>352 317</b>	<b>15 049</b>	<b>7 291</b>	<b>3 413 156</b>	

## 13. Décisions d'orientation à l'issue de la classe de seconde générale et technologique

Entre 2017 et 2019

Source Dgesco

		2017	2018	2019	Écarts entre 2018 et 2019	Effectif concerné en 2019
<b>Total 1<sup>re</sup> générale</b>	demandes	71,3 %	71,0 %	71,7 %	0,7	294 702
	décisions	66,0 %	65,1 %	67,2 %	2,1	
	écarts	5,3	5,9	4,5	-1,4	
<b>1<sup>re</sup> STI2D</b>	demandes	6,2 %	5,9 %	5,1 %	-0,8	21 097
	décisions	6,6 %	6,4 %	5,6 %	-0,8	
	écarts	-0,4	-0,5	-0,5	0,0	
<b>1<sup>re</sup> STD2A</b>	demandes	0,9 %	0,9 %	0,9 %	0,0	3 660
	décisions	0,7 %	0,9 %	0,9 %	0,0	
	écarts	0,2	0,0	0	0,0	
<b>1<sup>re</sup> STL</b>	demandes	1,6 %	1,6 %	1,3 %	-0,3	5 454
	décisions	1,8 %	1,8 %	1,5 %	-0,3	
	écarts	-0,2	-0,2	-0,2	0,0	
<b>1<sup>re</sup> ST2S</b>	demandes	4,1 %	3,9 %	3,7 %	-0,2	15 003
	décisions	4,1 %	4,2 %	3,9 %	-0,3	
	écarts	0,0	-0,3	-0,2	0,1	
<b>1<sup>re</sup> STMG</b>	demandes	10,4 %	10,7 %	11,6 %	0,9	47 833
	décisions	14,0 %	14,0 %	14,1 %	0,1	
	écarts	-3,6	-3,3	-2,5	0,8	
<b>1<sup>re</sup> STAV</b>	demandes	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,0	795
	décisions	0,4 %	0,5 %	0,4 %	-0,1	
	écarts	-0,2	-0,3	-0,2	0,1	
<b>1<sup>re</sup> STHR</b>	demandes	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,0	1 998
	décisions	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,0	
	écarts	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	
<b>1<sup>re</sup> spécifique y compris BT</b>	demandes	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,0	570
	décisions	0,5 %	0,8 %	0,7 %	-0,1	
	écarts	-0,4	-0,7	-0,6	0,1	
<b>Total 1<sup>re</sup> technologique</b>	demandes	24,0 %	23,8 %	23,5 %	-0,3	96 410
	décisions	28,6 %	29,2 %	27,8 %	-1,4	
	écarts	-4,6	-5,4	-4,3	1,1	
<b>Total toutes premières</b>	demandes	95,2 %	94,8 %	95,1 %	0,3	391 112
	décisions	94,6 %	94,3 %	95,0 %	0,7	
	écarts	0,6	0,5	0,1	-0,4	

## 14. Choix de filières des candidats

Par série d'inscription au bac, sexe du candidat et académie (%).

Champ : Ensemble des candidats effectifs de terminale en France (y c. Cned et outre-mer) hors vœux en apprentissage (calendrier plus tardif).

Source : Parcoursup, campagne 2019, extraction au 08/04/2019. Traitement SIES

		Licence	PACES	DUT	BTS	CPGE	D.E sanitaire et social	Autres formations
Général	Scientifique (S)	37,3 %	11,9 %	14,9 %	7,2 %	16,4 %	4,2 %	8,1 %
	Économique et social (ES)	55,0 %	0,5 %	15,8 %	15,2 %	5,9 %	3,5 %	4,2 %
	Littéraire (L)	75,2 %	0,2 %	3,4 %	9,4 %	5,2 %	2,1 %	4,5 %
	<b>Total Général</b>	48,6 %	6,4 %	13,5 %	10,2 %	11,3 %	3,7 %	6,2 %
Professionnel		6,1 %	0,3 %	2,8 %	<b>77,6 %</b>	0,1 %	7,3 %	5,9 %
Technologique	Science et Techniques de l'Hôtellerie et de la Restauration	8,1 %	0,1 %	3,7 %	<b>84,1 %</b>	0,1 %	0,6 %	3,3 %
	Sciences Technologiques du Design et des Arts Appliqués	23,9 %	0,1 %	2,0 %	<b>10,2 %</b>	0,7 %	0,2 %	<b>62,8 %</b>
	Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable	11,1 %	0,2 %	27,5 %	<b>52,5 %</b>	2,8 %	0,5 %	5,4 %
	Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	15,9 %	0,1 %	17,3 %	<b>60,0 %</b>	1,1 %	2,0 %	3,6 %
	Sciences et technologie de laboratoire	20,0 %	2,6 %	18,9 %	<b>42,6 %</b>	2,7 %	<b>10,6 %</b>	2,7 %
	Sciences et technologies de la santé et du social	18,4 %	2,5 %	6,1 %	<b>21,4 %</b>	0,0 %	<b>49,1 %</b>	2,3 %
	Techniques de la Musique et de la Danse	88,6 %	0,5 %	2,5 %	4,2 %	0,4 %	0,3 %	3,5 %
	<b>Total Technologique</b>	15,5 %	0,7 %	17,2 %	<b>50,8 %</b>	1,4 %	9,5 %	4,9 %
Sexe	Femmes	38,7 %	5,1 %	9,4 %	<b>26,3 %</b>	6,1 %	9,4 %	5,0 %
	Hommes	28,2 %	2,8 %	16,0 %	<b>36,4 %</b>	8,2 %	1,6 %	6,8 %

		Licence	PACES	DUT	BTS	CPGE	D.E sanitaire et social	Autres formations
Académie du bac	Aix-Marseille	33,7 %	4,2 %	12,0 %	30,1 %	7,3 %	7,2 %	5,6 %
	Amiens	33,5 %	4,1 %	11,9 %	33,0 %	5,6 %	7,0 %	4,9 %
	Besançon	31,0 %	4,1 %	13,4 %	32,4 %	6,8 %	6,8 %	5,4 %
	Bordeaux	35,7 %	3,8 %	11,7 %	30,4 %	6,8 %	5,2 %	6,4 %
	Caen	33,7 %	3,5 %	14,5 %	32,3 %	6,2 %	5,4 %	4,3 %
	Clermont-Ferrand	33,7 %	4,0 %	11,7 %	31,7 %	6,1 %	6,7 %	6,1 %
	Corse	39,2 %	4,0 %	14,9 %	23,6 %	6,1 %	6,6 %	5,7 %
	Créteil	34,1 %	4,2 %	12,3 %	32,5 %	6,6 %	5,1 %	5,3 %
	Dijon	31,1 %	4,5 %	14,0 %	32,5 %	6,5 %	6,1 %	5,3 %
	Grenoble	32,3 %	4,0 %	16,6 %	30,0 %	6,3 %	5,2 %	5,5 %
	Lille	34,2 %	3,6 %	9,4 %	33,6 %	5,4 %	8,1 %	5,7 %
	Limoges	32,4 %	4,2 %	13,3 %	32,1 %	5,9 %	7,1 %	5,0 %
	Lyon	31,1 %	4,4 %	15,4 %	29,5 %	7,3 %	5,8 %	6,4 %
	Montpellier	34,9 %	4,7 %	11,6 %	30,0 %	7,0 %	6,9 %	5,0 %
	Nancy-Metz	32,2 %	4,4 %	13,5 %	31,0 %	6,1 %	7,2 %	5,7 %
	Nantes	35,5 %	3,3 %	12,1 %	31,8 %	5,7 %	5,3 %	6,3 %
	Nice	34,3 %	4,0 %	13,0 %	29,1 %	8,4 %	5,9 %	5,3 %
	Orléans-Tours	34,2 %	3,7 %	13,3 %	31,5 %	6,3 %	5,8 %	5,2 %
	Paris	41,6 %	4,9 %	6,5 %	20,5 %	17,0 %	2,3 %	7,2 %
	Poitiers	38,4 %	3,8 %	12,1 %	28,9 %	5,6 %	5,1 %	6,1 %
	Reims	30,7 %	4,3 %	13,9 %	34,9 %	5,9 %	5,4 %	4,8 %
	Rennes	32,4 %	3,1 %	15,1 %	30,9 %	6,7 %	6,0 %	5,8 %
	Rouen	32,3 %	3,8 %	15,9 %	32,2 %	5,8 %	4,7 %	5,5 %
	Strasbourg	31,7 %	3,8 %	13,6 %	31,8 %	7,2 %	6,0 %	5,9 %
	Toulouse	32,0 %	4,1 %	13,6 %	30,7 %	7,1 %	6,2 %	6,3 %
	Versailles	35,6 %	4,3 %	12,4 %	27,3 %	9,9 %	4,0 %	6,6 %
	Guadeloupe	28,0 %	6,5 %	6,4 %	39,7 %	5,7 %	7,7 %	5,9 %
	Guyane	28,7 %	3,8 %	10,2 %	39,6 %	2,8 %	9,4 %	5,5 %
	Martinique	26,7 %	6,1 %	7,0 %	40,4 %	5,8 %	7,4 %	6,6 %
	Mayotte	24,2 %	2,4 %	7,6 %	57,5 %	0,7 %	5,0 %	2,6 %
La Réunion	30,5 %	4,5 %	7,5 %	37,3 %	5,5 %	6,3 %	8,3 %	
TOM-COM et Nouvelle-Calédonie	36,7 %	3,0 %	5,4 %	43,2 %	4,8 %	0,6 %	6,3 %	
<b>Ensemble</b>		<b>33,7 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>12,5 %</b>	<b>31,0 %</b>	<b>7,1 %</b>	<b>5,8 %</b>	<b>5,8 %</b>

## 15. Questionnaires des correspondants académiques

**Guide entretien. Panel des personnels : enseignants, professeurs principaux, CPE, DDF, professeurs documentalistes, psy-EN, etc.**

*Questions à adapter en fonction des personnels présents*

- Connaissez-vous le programme d'information et d'orientation de l'établissement ?
- Avez-vous participé à l'élaboration de ce programme ? Dans quel cadre et selon quelles modalités ?
- Comment se mettent en place les dispositifs d'accompagnement à l'orientation des élèves dans l'établissement ? Y participez-vous ?
  - o si oui, dans quels cadres et selon quelles modalités (temps dédié à l'orientation, parcours Avenir...)
  - o si non, pourquoi ?
- En matière d'aide et d'accompagnement à l'orientation percevez-vous des évolutions dans le rôle :
  - o des professeurs ?
  - o du professeur principal ?
  - o du CPE ?
  - o du psy-EN
  - o du professeur documentaliste ?
  - o ...

Si oui, de quelle nature sont ces évolutions ?

- Existe-t-il au sein de l'établissement une coordination des acteurs qui interviennent en matière d'aide à l'orientation des élèves ?
  - o Si oui, selon quelles modalités ?
  - o Si non, pourquoi selon vous ? Quelles sont les difficultés rencontrées ?
- *(pour le collège)*
  - o Comment la liaison collège-lycée est-elle organisée en matière d'information et d'orientation ?
  - o Existe-t-il un bassin éducation formation, un réseau d'établissements ? Jouent-ils un rôle, selon vous, dans ce cadre ?
  - o Quel regard portez-vous sur la procédure d'affection Affelnet-lycée ?
- *(pour le lycée)*
  - o Comment les liaisons collège-lycée, lycée-enseignement supérieur sont-elles organisées en matière d'information et d'orientation ?
  - o Existe-t-il un bassin éducation formation, un réseau d'établissements ? Jouent-ils un rôle, selon vous, dans ce cadre ?
  - o La procédure d'admission dans l'enseignement supérieur Parcoursup constitue-t-elle un levier de coopération avec l'enseignement supérieur ? Si oui, de quelle manière ? Si non, pourquoi selon vous ?
- Quelles sont selon vous les principales préoccupations des élèves, des parents, de vos collègues dans le domaine de l'orientation ?
- Avez-vous constaté des évolutions récentes dans les parcours des élèves ? si oui, de quelles natures sont-elles ? Comment les expliquez-vous ?
- Selon vous, quelles mesures, autres que celles existantes, seraient de nature à faciliter et sécuriser le parcours d'orientation de vos élèves ?



## **Guide entretien. Direction des lycées (LEGT) ; chefs d'établissement, adjoints**

### **La politique d'information et d'orientation de l'établissement**

- Quelles sont les priorités de l'établissement en matière d'information et d'orientation ?
- Qui a participé à leur définition ? Selon quelles modalités ? À partir de quels indicateurs ?
- S'appuient-elles sur la politique académique ? Comment ? De quelle manière sont-elles formalisées (projet d'établissement...) ?
- Disposez-vous d'un programme d'information et d'orientation ?
- La stratégie de l'établissement en matière d'information et d'orientation est-elle abordée en CA ? En conseil pédagogique ? Dans le cadre des instances lycéennes (si oui, demander traces, CR ...) ?
- Existe-t-il un bassin éducation-formation, un réseau d'établissements dans le domaine de l'orientation ? Si oui, quel lien avec la politique de l'établissement ?

### **Le suivi des élèves**

- Existe-t-il un suivi de cohorte des élèves qui ont quitté l'établissement ? Si oui, sous quelle forme ? Si non, Pourquoi ?
- Quelles sont les caractéristiques des parcours des élèves de l'établissement ?
- Constatez-vous des évolutions concernant les parcours des élèves ?
- Quels indicateurs utilisez-vous dans ce domaine ?
- Les informations concernant les parcours des élèves font-elle l'objet d'échanges avec les enseignants avant les conseils de classe ? Avec les représentants élèves, et si oui à quels moments ? Lors du dialogue de performance annuel avec le Dasen ?

### **L'accompagnement des élèves en matière d'information/orientation ?**

- Comment est utilisé le temps dédié à l'orientation (LEGT 54 heures à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement) ? ;
- Comment mettez-vous en œuvre le Parcours Avenir au niveau de l'établissement ?
- Quelles sont les actions menées conjointement avec la région ?
- Selon vous, le rôle du professeur principal a-t-il évolué ? Si oui, pour quelles raisons (ajout d'un deuxième professeur principal en terminale, disparition des séries en enseignement général...) ? Existe-t-il une coordination des professeurs principaux ? Si oui, selon quelles modalités ?
- Selon vous, le rôle du psy-EN, du CPE, du professeur documentaliste a-t-il évolué ? Si oui, de quelle manière ?
- Existe-t-il une coordination de tous les acteurs qui interviennent en matière d'accompagnement à l'orientation au niveau de l'établissement ? Si oui, dans quel cadre et selon quelles modalités ?
- Quel regard portez-vous sur la liaison collège-lycée ? Sur la liaison lycée enseignement supérieur ?
- Parcoursup constitue-t-il, selon vous, un levier de coopération avec l'enseignement supérieur ? Si oui, quelles sont les actions mises en œuvre dans ce cadre ?

### **Points d'actualité en complément de la mission de suivi de la réforme du baccalauréat**

- Sur quelle base a été établie l'offre de l'établissement concernant les enseignements de spécialité ?
- Quelles ont été les principales difficultés rencontrées par les élèves pour le choix des EDS suivis en première ? En terminale ?

### **Suggestion**

- Selon vous, quelles mesures, autres que celles existantes, conviendrait-il de mettre en œuvre pour faciliter le parcours d'orientation des élèves au lycée ?

## Guide entretien. Panel de lycéens (LEGT) : élèves de seconde, première, terminale

### *Préciser la classe fréquentée par les élèves interrogés*

- En arrivant au lycée, aviez-vous un projet d'orientation précis ?
  - o Si oui, avec qui avez-vous évoqué ce projet (famille, amis, professeurs, CPE, psy-EN ...). Dans quel cadre (familial, en classe, lors d'entretiens, de manière informelle...) ? À quel moment de votre scolarité avez-vous conçu ce projet ?
  - o Si non, rencontrez-vous des difficultés pour construire votre projet d'orientation ? De quelle nature sont ces difficultés ?
- (Enseignement général et technologique) :
  - o Connaissez-vous les différentes possibilités d'orientation en fin de seconde ?
  - o Comment avez-vous procédé pour choisir les enseignements de spécialité que vous allez suivre en première et en terminale ?
  - o Avez-vous une idée précise de ce que vous voulez faire après le baccalauréat ?
- (Enseignement professionnel) :
  - o Pourquoi avez-vous choisi cette formation ?
  - o Correspond-elle à vos attentes ?
  - o (*si élève en seconde famille de métier*) Comment avez-vous procédé pour choisir la spécialité que vous voulez suivre en première et en terminale ?
  - o Avez-vous une idée précise de ce que vous voulez faire après le baccalauréat ?
- Où trouvez-vous de l'aide pour vous accompagner dans votre orientation (famille, établissement, autre...) ? Auprès de qui (parents, professeurs, CPE, camarades, réseaux sociaux, autres) ?
- Connaissez-vous l'Onisep ? Avez-vous utilisé les informations de l'Onisep ?
- Vous êtes-vous déjà rendu au CIO ? Avez-vous déjà rencontré un psy-EN ? Si oui, pour quelles raisons (information, aide...) ? Si non, pourquoi ?
- Qu'attendez-vous de l'accompagnement à l'orientation au Lycée ?

### ***Spécialement pour les élèves de terminale (préciser la série)***

- Avez-vous un projet précis de poursuite d'études (ou d'insertion si élèves de la voie professionnelle) ?
  - Vous êtes-vous renseigné sur les formations auxquelles vous pourriez vous inscrire ? Si oui, avez-vous pris connaissance des attendus de ces formations ? Si non, pourquoi ?
  - Avez-vous pris connaissance des attendus des formations que vous souhaitez rejoindre après le baccalauréat ?
- Avez-vous éprouvé des difficultés avec la procédure Parcoursup ? Si oui, lesquelles ?

## **Guide entretien. Direction Collège : chef d'établissement, adjoints, directeur de Segpa**

### **La politique d'information et d'orientation de l'établissement**

- Quelles sont les priorités de l'établissement en matière d'information et d'orientation ?
- Qui a participé à leur définition ? Selon quelles modalités ? À partir de quels indicateurs ?
- S'appuient-elles sur la politique académique ? Comment ? De quelle manière sont-elles formalisées (projet d'établissement...) ?
- Disposez-vous d'un programme d'information et d'orientation ?
- La stratégie de l'établissement en matière d'information et d'orientation est-elle abordée en CA ? En conseil pédagogique ? Est-elle présentée lors du dialogue de gestion ?
- Existe-t-il un Bassin éducation formation dans le domaine de l'orientation ? Si oui, quel lien avec la politique de l'établissement ?

### **Le suivi des élèves**

- Existe-t-il un suivi de cohorte des élèves qui ont quitté l'établissement ? Si oui, sous quelle forme ? Si non, pourquoi ?
- Quelles sont les caractéristiques des parcours des élèves de l'établissement ?
- Constatez-vous des évolutions concernant l'affectation des élèves dans la voie professionnelle ? La mise en œuvre des classes de seconde par familles de métiers constitue-t-elle une avancée dans ce domaine ? Comment-elle expliquée aux parents ?
- Abordez-vous la réforme du baccalauréat avec les élèves ? Si oui, qui s'en charge et selon quelles modalités ? Comment est-elle expliquée aux parents ?
- Quels indicateurs utilisez-vous dans ce domaine ?
- Les informations relatives aux parcours des élèves font-elles l'objet d'échanges avec les enseignants avant les conseils de classe ? Lors du dialogue de performance annuel avec le Dasen ?

### **L'accompagnement des élèves en matière d'information/orientation ?**

- o Comment est utilisé le temps dédié à l'orientation (12 heures annuelles d'accompagnement à l'orientation en classe de quatrième et 36 heures annuelles en classe de troisième) ?
- o Comment mettez-vous en œuvre le parcours Avenir au niveau de l'établissement ?
- o Selon vous, le rôle des professeurs principaux, des psy-EN, des CPE a-t-il évolué ? Si oui, de quelle manière ? Existe-t-il une coordination de tous ces acteurs ? Si oui, dans quel cadre et selon quelles modalités ?
- o Quel regard portez-vous sur la liaison collège-lycée ? Quelles actions faudrait-il mettre en place pour l'améliorer ?
- o Quel regard portez-vous sur la procédure d'affectation Affelnet-lycée ? Quels conseils donnez-vous aux familles en matière d'accompagnement de cette procédure ?

### **Points d'actualité en complément des missions de suivi de la réforme du baccalauréat et de la transformation de la voie professionnelle**

- La décision du ministre de ne plus évaluer les établissements sur leur capacité à « envoyer » les élèves en seconde générale et technologique a-t-elle eu des conséquences en matière d'orientation au niveau de l'établissement ? Si oui, lesquelles ?

### **Suggestion**

- o Selon vous, quelles mesures, autres que celles existantes, conviendrait-il de mettre en œuvre pour faciliter le parcours d'orientation des élèves au collège ?

## **Guide entretien. Panel de collégiens : élèves de quatrième et de troisième**

### *Préciser la classe fréquentée par les élèves interrogés*

- Avez-vous déjà un projet d'orientation, une idée précise de ce que vous voulez faire après le collège ?
  - o Si oui, avec qui avez-vous évoqué ce projet d'orientation (famille, amis, professeurs, CPE, psy-EN ...). Dans quel cadre (familial, en classe, lors d'entretiens, de manière informelle...)?
  - o Si non, rencontrez-vous des difficultés pour construire votre projet d'orientation ? De quelle nature sont ces difficultés ?
- Connaissez-vous les différentes possibilités d'orientation en fin de troisième ? Comment allez-vous procéder pour choisir votre orientation ?
- Où trouvez-vous de l'aide pour vous accompagner dans votre orientation (famille, établissement, autre...) ? Auprès de qui (parents, professeurs, CPE, camarades, réseaux sociaux, autres) ?
- Connaissez-vous l'Onisep ? Avez-vous utilisé les informations de l'Onisep ?
- Vous êtes-vous déjà rendu au CIO ? Avez-vous déjà rencontré un psy-EN ? Si oui, pour quelles raisons (information, aide...) ? Si non, pourquoi ?
- Qu'attendez-vous de l'accompagnement à l'orientation au collège ?

### ***Spécialement pour les élèves de troisième [préciser si élèves de troisième prépa-métiers]***

- Avez-vous un projet précis de poursuite d'études au lycée ?
- Connaissez-vous la procédure d'affectation Affelnet-lycée ? Rencontrez-vous des difficultés avec cette procédure ? Si oui, lesquelles ?

## 16. Liste des correspondants académiques

Année 2019

Académie		
Aix-Marseille	Federico Berera	Michèle Joliat
Amiens	Jean-Marc Desprez	Alain Perritaz
Besançon	Aristide Cavailès	Patrick Guidet
Bordeaux	Bertrand Pajot	Déborah Bé
Clermont-Ferrand	Michel Lugnier	Philippe Christmann
Collectivités d'outre-mer	Laurent Brisset	Éric Tournier
Corse	Marena Turin-Bartier	Hervé Mecheri
Créteil	Pascale Costa	Henri Ribeiras
Dijon	Gilles Pétreault	Brigitte Bruschini
Grenoble	Brigitte Hazard	Édouard Leroy
Guadeloupe	Antonella Durand	Patrice Blémont
Guyane	Laurent Brisset	Jean-Michel Alfandari puis Éric Tournier
La Réunion	Patrick Guichard	Didier Vin-Datiche
Lille	Aziz Jellab	Marie-Claude Franchi
Limoges	Philippe Galais	Éric Fardet
Lyon	Christophe Marsollier	Marie-Caroline Beer
Martinique	Myriam Bénac	Yannick Tenne
Mayotte	Marc Montousse	Pierre Lussiana
Montpellier	Xavier Sorbe	Marc Rolland
Nancy-Metz	Jean Déroche	Jonas Erin
Nantes	Marie-Laure Lepetit	Alain Plaud
Nice	Marena Turin-Bartier	Fabien Oppermann
Orléans-Tours	Valérie Lacor	Michel Quéré
Paris	Florence Smits	Guy Waïss
Poitiers	Franck Brillet	Bernard Pouliquen
Reims	Marie-Hélène Leloup	Christian Wassenberg
Rennes	Monique Dupuis	Maryelle Girardey
Rouen-Caen	Azziz Jellab puis Jean-Marc Desprez	Roger Vrand
Strasbourg	Paul Raucy	Michèle Weltzer
Toulouse	Robin Bosdeveix	Françoise Boutet-Waïss
Versailles	Élisabeth Carrara	Yves Delécluse

## 17. Liste des auditions

**Frédérique Alexandre-Bailly**, directrice générale de l'Onisep

**Laurent Buisson**, secrétariat général pour l'investissement, directeur du programme Centres d'excellence

**Amaury Flégès**, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, Dgesip A

**Florence Dubo**, cheffe de service, adjointe au directeur général, DGRH

**Nadine Colineau**, sous-directrice de la gestion des carrières, DGRH C2

**Liliane Colas**, cheffe du bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire, DAF A 4

**Thierry Delanoe**, sous-directeur de la gestion prévisionnelle, des affaires statutaires et de l'action sanitaire et sociale DGRH C1

**Sabine Deligne**, sous-directrice du budget de la mission Enseignement scolaire, DAF A

**Joëlle Faure-Dunabeitia**, responsable administrative du SCUIO-BAIP, université Paris-Est Créteil Val de Marne [UPEC]

**Christophe Gehin**, chef du service du budget et des politiques éducatives territoriales, Dgesco B

**Isabelle Kabla-Langlois**, chargée des fonctions de sous-directrice du pilotage stratégique et des territoires C-ESR A1

**Philippe Lebreton**, chef du bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire, Dgesco A1

**Cécile Lecomte**, vice-présidente orientation réussite étudiante de l'université Rennes 1, directrice du SOIE, directrice de BRIO, présidente de la Courroie

**Florence Lefresne**, directrice du Céreq

**Patrice Lemoine**, sous-directeur des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires, Dgesco A1

**Isabelle Lliantia-Suhard**, responsable de projets innovation-orientation-insertion. Démarche compétences et eportfolio. Service d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle [SUIO-IP]. Université Toulouse Capitole

**Clotilde Lixi**, cheffe du département des études statistiques de l'enseignement supérieur C-ESR A1

**François Mirabel**, professeur, doyen de la faculté d'économie, directeur du SCUIO-IP, Université de Montpellier

**Brigitte Paulignan**, maitresse de conférences. Centre de recherche en neurosciences de Lyon [CRNL]. Ancienne directrice du service d'orientation et d'information des étudiants [SOIE]. Université Claude Bernard de Lyon

**Jérôme Teillard**, chef de projet Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, MESRI

**education.gouv.fr**

---

**Site de l'IGÉSR :**  
1, rue Descartes  
75005 Paris